

Burundi: Le BINUB recense 170 cas de violations des droits de l'Homme

PANA, 18/07/2008 Bujumbura, Burundi - La division des droits de l'Homme du Bureau international des Nations unies au Burundi (BINUB) a fait état vendredi de plus de 170 cas de violation des droits humains essentiellement commis par l'Armée, la Police et la rébellion. Dans son rapport hebdomadaire publié à Bujumbura, le BINUB précise que 162 de ces cas ont été commis par la Police burundaise.

Il s'agit, entre autre, de viols sur 18 mineurs, de coups et blessures, 88 cas de détention arbitraire et de 39 cas de détention d'adultes avec enfants. De son côté, l'Armée a été coupable de huit cas d'homicide volontaire, d'un cas de vol et de cinq cas de détention arbitraire alors que les rebelles du Parti pour la libération du peuple hutu/Front national de libération (PALIPEHUTU-FNL) ont commis trois cas de vol à main armée et un cas de destruction de champs de manioc, souligne le BINUB. Dans son précédent rapport, le BINUB avait relevé 242 cas de violation des droits de l'Homme commis dans différents endroits du pays où se sont rendus ses observateurs. Le BINUB organise régulièrement des rencontres pour faire le point sur la situation hebdomadaire des droits de l'Homme au Burundi.